

## **CTP commun du 16 avril 2010**

*Initialement prévu le 12 avril, le CTP commun a été reporté au 16 avril (conformément à la circulaire du 4 septembre 2009). Le quorum n'avait pas été atteint car sous l'impulsion de FO DGFIP les organisations syndicales avaient boycotté le CTP du 12.*

- **Création des SIP d'Angoulême ville et d'Angoulême Extérieur. (au 01/07/2010)**
  - restitution des groupes de travail
  - présentation des SIP dont les responsables seront M. Roudet (SIP Ang-ville) et Mlle Ruelle (SIP Ang-Ext)
  - Transfert d'emplois basé sur les données de l'ORE (6,27 en brut) soit 6 emplois B et C. S'ajoutent dans les faits 2 cadre A (inspecteurs adjoints de l'actuel TP d'Angoulême). Les agents ont été contactés, informés et ont accepté le principe du transfert.
  - Missions des SIP : assiette, recouvrement et contrôle des impôts dus par les particuliers
  - Organisation des SIP : accueil généraliste et respect des métiers de chacun
  - Coût de ces installations : 254.000€ et implantation physique des emplois.
  - Protocole de fonctionnement de l'accueil des SIP.

*Vos représentants FO DGFIP vote CONTRE ce projet et argumentent en reprenant la déclaration liminaire que nous avons déposée le 19 octobre 2009 et en particulier sur le fait de créer 2 SIP au lieu d'un seul à la cohérence géographique discutable, à l'isolement physique des agents déplacés et au service rendu au public deux fois plus complexe que s'il n'y avait qu'un seul SIP.*

- **Transfert de la gestion des amendes au 01/07/2010**
  - les 2 emplois issus de la TP d'Angoulême sont transférés à la Trésorerie d'Angoulême Municipale
  - Vos représentants FO DGFIP vote POUR car vigilants sur le transfert physique de la TPM dans les locaux de la TP, ce transfert est en effet confirmé par l'Administration pour octobre 2010.
- **Mise en place du PRS (Pôle de Recouvrement Spécialisé) de la Charente au 01/07/2010**
  - présentation des missions des PRS (recouvrement offensif des créances > 5.000€)
  - effectifs du PRS ( 1 responsable : Mme Jacob + 5 emplois B et C dont les affectations seront effectives lors des CAP de chaque filière en mai)
  - les agents du PRS et le responsable auront un dispositif de formation spécifique
  - installation du PRS (même étage que le SIE-C Angoulême ville)

*Vos représentants FO DGFIP s'abstiennent soulignant que la création de ce PRS émiettera les résultats ORE pour toutes les trésoreries et en particulier celles de proximité, ce qui contribuera à amplifier le retrait des services publics en milieu rural.*

## CTPL du 16 avril 2010

- **modifications de la répartition des emplois théoriques B et C**
  - transfert de 2 emplois au PRS de Soyaux au 01/07/2010
  - répartition des emplois au sein des services CEPL/FDL à la Trésorerie Générale
  - transfert des amendes de la TP à TPM Angoulême et des emplois correspondants
  - transfert des emplois dus à la création des SIP
  - intégration des agents de la filière fiscale à la filière gestion publique au service des Domaines au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (1 B et 1 C)
  
- **Réinstallation de la Trésorerie de Chalais au 1<sup>er</sup> juin 2010**
  - présentation du projet et concertation du chef de poste et de la Mairie: *à la demande de vos représentants, l'Administration confirme que la concertation a également concerné les agents*
  - installation aux normes avec 4 bureaux
  - un local social sera installé à l'étage et sera partagé avec des agents d'autres administrations (Chambre d'Agriculture et Association de Fiscalité Agricole)

*Vos représentants demandent des précisions quant à la Trésorerie d'Aubeterre. L'Administration répond qu'elle évoquera ce site ultérieurement.*
  
- **Demande de mise en place des horaires variables à la Trésorerie de Saint-Claud.**

Vote POUR à l'unanimité
  
- **Questions diverses :**
  - *vos représentants soulignent les problèmes que rencontrent les agents dans l'utilisation de la nouvelle machine à affranchir qui est installée dans les Trésoreries sans encolleuse. Outre la négociation déplorable du marché nationale qui n'a pas pris en compte cet appareil, vos représentants soulignent aussi le temps supplémentaire que nécessite le collage du courrier, temps échappant au calcul de l'ORE.*
  - *vos représentants demandent également où en sont les remontées des enquêtes concernant l'amiante dans les trésoreries et la prise en charge des dossiers de chacun. Pour réponse, le président du CTPL se rapprochera du service Budget-Logistique.*